Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 312

Artikel: Commission de la paix

Autor: Malaterre-Sellier, Germaine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259747

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de Tantale, que de renoncer à 68 visites à des musées, à des institutions sociales, à des ateliers d'apprentissage ou à des entreprises économiques de grande envergure?...

...Lors de la dernière séance du Congrès, la parole fut aussi donnée à une représentante de la jeunesse. Avec une modestie charmante, mais aussi avec une belle franchise, elle releva les impressions produites par le Congrès sur toutes ces jeunes filles. Celui-ci, déclara-t-elle, les avait déçues sur un point: il ne leur avait pas clairement fait voir quelle place dans le mouvement féministe pouvaient occuper des jeunes filles armées de toute leur bonne volonté et de leur besoin d'activité, car si consciente de sa valeur que soit la jeunesse actuelle, elle cherche pourtant des chefs qui puissent lui confier des tâches. La jeunesse n'a aucune méfiance à l'égard du féminisme, et à condition que celui-ci ne se pose pas en adversaire du sexe masculin et ne réclame pas une égalité artificielle et théorique, la jeunesse est prête à collaborer avec lui. Ce discours, tel que je viens de le résumer, agita beaucoup deux de mes voisines de salle: «C'est ridicule!» — «On aurait dû lire ce discours avant de lui permettre de parler». Je demandai, un peu étonnée, ce que l'on trouvait à y blâmer: «ah! certes, cette idée de l'antagonisme des sexes!...» Je cherchais à persuader mes deux voisines du droit de la jeunesse à nous critiquer. Car la jeunesse féminine actuelle ne peut pas se rendre compte à quel point la camaraderie toute naturelle qu'elle pratique vis-à-vis de l'autre sexe est le résultat des efforts de celles qui ont dû jadis lutter à cet égard. Et elle ne se doute pas non plus que cette camaraderie est pour elle l'épreuve du feu, et que, lorsque le temps insouciant de la jeunesse aura passé, l'homme et la femme se retrouveront comme concurrents dans la vie économique, ou devront supporter dans le mariage la charge d'intérêts parfois opposés. Mais ne serait-il pas absurde de vouloir pour cela dénier tout droit de critique à la jeunesse, au lieu de la laisser faire ses expériences?

La jeunesse féminine allemande nous invita aussi chez elle, car elle était indubitablement «at home» au Forum des Sports, où elle nous donna des preuves de son adresse gymnastique, que nous, les aînées, avons contemplées avec admiration; elle a chanté pour nous des chants populaires et dansé pour nous des danses populaires. Un chœur ambulant de jeunes filles, flambeaux en mains, dont les groupes se dénouent et se retrouvent: telle est la dernière impression que nous emportons du Congrès de Berlin. Puisse-t-elle être aussi symbolique de la jeunesse qui se retrouve et se regroupe pour l'œuvre commune, et qui relève et reprend le flambeau que lui tend la génération précédente. G. G.

Cliché Mouvement Féministe

Miss Ruth MORGAN (Etats-Unis)

Membre du Bureau, et Présidente de la Commission de la Paix de l'Alliance.

Le travail des Commissions

(Suite et fin.)[1]

V. Commission de la Paix

Ce fut sans contredit à la Commission de la Paix et de la Société des Nations que se posèrent au Congrès de Berlin les questions les plus difficiles et les plus délicates. Je voudrais dire tout de suite que si ces problèmes furent étudiés et traités avec calme et sérénité, c'est parce qu'il y eut dans toutes les délégations une égale volonté de paix. Il eût été facile, à certains moments, aux femmes allemandes ou aux femmes françaises de passionner le débat pour ou contre certaines

[1] Voir le précédent No du *Mouvement*.

Pourquoi Didier ne lui a-t-il fait aucun reproche, pourquoi ne l'a-t-il pas battue? elle le méprise pour son silence, pour sa veulerie d'époux, pour son âme intéressée. Et elle se réfugie, avec une passion jalouse, dans son amour pour son fils Jean. Mais là aussi elle est déçue, peut-être plus cruellement encore, car Jean, averti par les impitoyables plaisanteries de ses petits camarades, s'éloigne de cette mère qu'il juge coupable, et se rapproche de Didier dans son même amour pour leur terre.

La vieille Garou est morte satisfaite. Et Georgette, que tous repoussent, finira, non sans avoir au préalable tenté un rapprochement avec Didier, par partir avec un ouvrier fondeur, Vanlaert, qui séduit par sa beauté, s'est épris d'elle. Elle disparaît, et si de temps à autre, elle écrit une lettre, si Didier lui envoie de l'argent, l'argent de cette ferme que Georgette lui a donnée par son mariage, nul au village n'a plus jamais su ce qu'elle était devenue.

« L'oubli s'est fait. Personne ne parle plus d'elle. Mais moi qui l'ai connue, de m'être penchée sur mon âme pour vous conter son histoire, tels que les faits extérieurs m'ont permis d'en préjuger, je ne pourrai jamais l'oublier. Elle m'apparaîtra toujours telle qu'elle était au soir de ses noces, quand elle s'avançait sur la route poudreuse de Sublaines, au bras de son domestique, plus fière qu'une reine.

« Le visage de l'amour ne se rencontre pas si souvent. Ce soir-là, je l'ai vu face à face, et de l'avoir vu, j'en suis encore éblouie».

« Voilà pourquoi quand je songe à elle, cette belle fille farouche et primitive plane au-dessus de sa lamentable destinée, comme une sorte d'héroïne ou de martyre.

« Mais où êtes-vous, Georgette Garou? ».

L'histoire peut nous émouvoir ou nous déplaire. Qu'importe, car bien plus qu'elle nous séduit l'atmosphère de cette œuvre, où toute la rude et saine poésie de la vie champêtre est si puissamment rendue. Et Georgette elle-même, être frustre et droit, dans sa beauté de bel animal instinctif, nous présente une humanité, sinon plus vraie, du moins plus près de la nature, merveilleusement éloignée de toutes les complications d'une sophistique de cérébraux trop civilisés. Elle est la femme primitive, mais façonnée cependant par des générations de paysans qui ont connu la dureté de la terre et son prix. Elle est tout à la fois mystérieuse comme la nature et simple comme elle. Sous ses sourcils de velours, ses yeux ont la sérénité du mystère dont elle participe et qu'elle ne cherchera jamais à approfondir. Elle a la force d'un élément, son aveuglement, sa dureté et sa beauté sauvage. Pouvons-nous la juger, la condamner? N'est-elle pas la vie elle-même qui se défend afin de mieux se continuer?

Cliché Jus Suffragii

Dr. P. Luisi (Uruguay)

Membre du Bureau et Présidente de la Commission d'Egalité de la Morale de l'Alliance

motions. Elles ne le voulurent à aucun prix ; nous avons même eu la preuve précieuse du véritable esprit de paix qui animait la délégation allemande, voici en quelles circonstances:

La Commission de la Paix avait étudié l'accroissement de sécurité qui résulte du fait de l'élaboration par la 9e Assemblée de la Société des Nations d'un traité général et universel d'arbitrage; du fait de la signature du Pacte Briand-Kellogg; et aussi du fait de la signature d'un accord entre les experts financiers récemment réunis à Paris. Puis la Commission de la Paix avait constaté que, malgré ces progrès, et malgré aussi de notables progrès dans le désarmement moral des peuples, le désarmement matériel ne s'était pas développé de manière satisfaisante. Pour faciliter ce désarmement matériel, la Commission de la Paix avait proposé, parmi d'autres vœux, un vœu demandant la cessation des occupations militaires. La délégation française, constatant qu'un article des statuts de l'Alliance Internationale défendait «qu'aucune question nationale ne soit traitée au cours du Congrès», la délégation française, dis-je, refusa de voter ce vœu, qui fut cependant adopté par le Congrès. Mais immédiatement la délégation française et la délégation allemande se mirent d'accord pour annuler le texte déjà voté et pour proposer un texte élaboré en commun. Nous tenons à signaler ce geste, car il est bien certain que les Allemandes, si elles n'avaient pas été guidées par une réelle volonté de paix, auraient pu, avec un vœu contre les occupations militaires, obtenir dans leur presse un succès bruyant, facile, mais qui, loin de faciliter le rapprochement, aurait, au contraire, nui au travail de paix que les femmes réunies à Berlin voulaient accomplir. Voici d'ailleurs le texte du paragraphe 3, qui avait été proposé, et dont la délégation française n'avait pu accepter ni le fonds ni la forme :

...Que les occupations militaires ainsi que les mesures d'oppression dans le domaine économique, politique et dans celui de la culture cessent.

On verra dans le vœu d'ensemble que le paragraphe 3 remanié a une portée générale que la délégation française pouvait facilement accepter. Il fut du reste adopté à l'unanimité, sauf par la délégation égyptienne, qui tenait pour son propre pays à combattre l'*occupation même quand elle n'est pas oppressive.*

Le Congrès,

Signalant avec une vive satisfaction les progrès faits dans les dernières années dans la direction de l'arbitrage, de la sécurité, et du désarmement moral,

Considérant d'un côté que l'élaboration par la 9e Assemblée de la S. d. N. d'un traité général et universel d'arbitrage est de nature à faciliter largement la solution pacifique des différends internationaux ;

Considérant d'autre part que les principes fondamentaux du Pacte de Paris constituent une base pratique pour l'élaboration d'une organisation internationale où tout recours à la guerre d'agression sera considéré comme un crime contre le droit des gens,

Considérant qu'au contraire le problème du désarmement matériel ne s'est pas développé en proportion avec les progrès signalés ci-dessus, et que notamment, malgré la déclaration du représentant des Etats-Unis sur le désarmement naval, la dernière réunion de la Commission préparatoire pour le Désarmement a vivement déçu les aspirations de l'opinion publique du monde entier;

Emet le vœu;

1o Que tous les Gouvernements signent sans délai la clause facultative de la Cour Permanente de Justice Internationale et adhèrent au traité général et universel d'arbitrage préparé par la 9e Assemblée de la S. d. N.

2o Que, par ratification rapide du Pacte de Paris par tous les Etats, le caractère criminel de la guerre d'agression soit définitivement et universellement reconnu, et que les Etats en acceptent toutes les conséquences politiques et juridiques ;

3o Que dans le monde entier cessent les mesures d'oppression économique, militaire, politique et intellectuelle;

4o Que la S. d. N. convoque dans le plus bref délai la Conférence du Désarmement, et que cette Conférence prépare une convention qui permettra, non seulement la limitation, mais aussi la réduction immédiate et efficace des armements navals, aériens et terrestres,

Et convaincu qu'il exprime une conviction profonde en accord avec l'opinion publique du monde entier, le Congrès fait un appel pressant aux peuples, aux organisations nationales et internationales s'intéressant à la cause de la paix et de la justice, pour qu'ils obtiennent de leurs propres gouvernements et de la S. d. N. la réalisation prochaine de ce triple but :

Règlement pacifique des différends internationaux;
Désarmement;
Abolition de la guerre.

La Commission de la Paix et de la Société des Nations s'inquiéta également du problème de la guerre chimique, de la guerre des gaz. Notre souci en étudiant cette question fut de bien marquer que notre volonté n'était pas, en luttant contre la guerre particulièrement cruelle des gaz, d'organiser des guerres futures soi-disant plus humaines. Ce que nous voulons c'est profiter de la guerre des gaz pour frapper l'opinion publique et l'éclairer sur les dangers d'une guerre future. Il est bien certain, en effet, que si une guerre devait encore avoir lieu, étant donnée la perfection de l'industrie chimique dans le monde entier, il n'y aurait plus front ni arrière, ni population militaire ni population civile, et que les femmes et les enfants seraient aussi exposés que les combattants eux-mêmes. C'est dans ces sentiments que la Commission de la Paix et de la Société des Nations proposa le vœu suivant qui fut adopté à l'unanimité:

Le Congrès condamne énergiquement toutes les formes de guerre, et en particulier la préparation d'une guerre future par les gaz toxiques qui aboutirait, étant donnée la perfection de la science chimique moderne, à la destruction de l'humanité entière.

L'espace me manque pour approfondir cette œuvre qui, par sa force et ses très profondes beautés, mériterait une étude dépassant infiniment le cadre d'un simple article. Et puis ne vaut-il pas toujours mieux juger par soi-même !

Il m'en coûte, pour les mêmes raisons, de passer sous silence, les autres œuvres de Mme Dominique Dunois, telles que *le Faune*, *l'Fpouse*, *Leurs Deux Visages*, *Le Pauvre Désir des Hommes*, toutes œuvres de pensée, de profonde émotion et de beauté, qui mériteraient d'être lues et aimées. Car toutes, romans ou simples récits, nous révèlent quelque paysage exquis de l'âme humaine, de la pauvre âme humaine, si banale en apparence, si riche, si émouvante et si belle, dès qu'on se donne la peine de se pencher sur elle et de l'écouter sans l'effaroucher. Oeuvres de sensibilité, d'observation et d'amour, elles méritent notre accueil, et aussi toute notre reconnaissance puisqu'elles nous enrichissent à notre tour de toute cette beauté que l'auteur a su découvrir pour nous dans le pauvre cœur des hommes.

Berthe VUILLEMIN

Cliché Mouvement Féministe

Mlle Joséfine ERKENS

Inspectrice de la police féminine de Hambourg, déléguée allemande au Congrès

Le Congrès demande à ses sociétés auxiliaires:

D'étudier le problème de la guerre chimique des gaz;

D'obtenir de leurs gouvernements une surveillance stricte de la fabrication des gaz;

D'agir énergiquement auprès de leurs Gouvernements pour qu'ils ratifient rapidement le protocole de Genève de 1925 contre l'emploi des gaz toxiques.[1]

Voici le travail matériel qui fut accompli à Berlin par le Congrès. Nous avons déjà dit qu'il fut l'occasion pour les délégations de marquer une réelle bonne volonté de paix et d'entente. Je voudrais conclure en disant qu'il m'est donné bien souvent d'assister à {des Congrès internationaux qui groupent des hommes et des femmes de toutes nations. Mais jamais, je n'ai trouvé un désir plus passionné de travailler à réaliser la paix et à tuer la guerre que celui qui fut marqué par ce Congrès qui groupait des femmes et des mères venues de 46 nations différentes. Dans la forte majorité de ces pays les femmes ont maintenant des droits politiques, leur influence peut et doit donc faire pencher vers la paix la balance du monde.

(*Reproduit de* La Française).

Germaine MALATERRE-SELLIER.

VI. Commission d'Egalité de la Morale

Sous la présidence à la fois fougueuse et compétente de Dr. Luisi (Uruguay), et avec le précieux concours de Mlle le Dr. Schaetzel (Suisse), notre collaboratrice, dont l'influence éclairée et conciliante s'est manifestée à plus d'une reprise, la Commission de l'Egalité de la Morale a tenu une série de séances dont le résultat a été la présentation au Congrès de deux résolutions adoptées par celui-ci à l'unanimité. Et il était vraiment impressionnant de voir, à plusieurs reprises, cette immense assemblée se lever d'un seul élan pour manifester sa foi dans le grand principe de l'unité de la morale, et témoigner ainsi de l'opinion des femmes éclairées du monde entier contre toutes les mesures d'exception visant les femmes seules. Aucun hommage ne pouvait mieux être apporté, de la part du Congrès, à la célébration du centenaire de Joséphine Butler. Et d'ailleurs, lorsqu'on y réfléchit, n'en arrive-t-on pas à estimer que la question féministe dans son ensemble est essentiellement une question d'unité de morale ? que nombre de nos revendications découlent directement de celle-ci ? et que, de même que Joséphine Butler trouvait que, sans droit de vote, les femmes auraient peine à obtenir l'abolition de ces mesures d'exception, l'attitude d'un trop grand nombre d'hommes encore à l'égard des femmes a pour cause profonde, quoique inavouée, l'instinct sexuel de la supériorité du mâle ?... Aussi appartenait-il à un Congrès suffragiste de placer ce sujet au premier rang de ses préoccupations; et aussi, faut-il l'avouer, avons-nous une fois de plus regretté que chez nous, en Suisse, partisans du vote des femmes et partisans de l'unité de la morale ne coordonnent pas toujours leurs efforts qui, après tout, tendent au même but.

Cette similitude et cette interpénétration de ces principes directeurs, il était bon que le Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage les affirmât à nouveau. C'est ce qu'il a fait en adoptant la déclaration de principes suivante:

Le Congrès déclare:

a) Qu'une même morale élevée basée sur le respect de la personne humaine et inspirée du souci de la responsabilité envers la race doit être reconnue pour les hommes et les femmes; qu'en conséquence la rédaction des lois et leur application doivent s'inspirer de ce principe. Que la traite des femmes doit être réprimée. Que la réglementation de la prostitution et toutes les mesures d'exception prises contre les femmes en général ou contre une classe de femmes en particulier doivent être abolies.

b) Considérant la déclaration de principes votées par le Congrès, et considérant que la traite des femmes et le proxénétisme en général sont une conséquence de la disparité de la morale entre les sexes, le Congrès en appelle aux femmes à travers le monde pour qu'elles basent tout leur travail sur ces principes.

Le gros travail de la Commission s'est concentré sur la

Cliché Mouvement Féministe

Miss Margaret BONDFIELD

Ministre du Travail de Grande-Bretagne.

(Voir le Mouvement, No 310)

[1] Ce protocole n'a jusqu'à présent été ratifié que par les Etats suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Egypte, Finlande, France, Italie, Libéria, Pologne, U. R. R.S. et Vénézuéla. Il y a par conséquent du travail à faire dans ce domaine ! (*Réd.*).